



Record de poursuites pour maltraitance envers les animaux

PROTECTION

En 2013, 1542 poursuites pour maltraitance envers les animaux ont été recensées en Suisse. Un nouveau record.

Mis à jour à 13h20 1 [Commentaire](#)



Le nombre de procédures pénales pour maltraitance envers des animaux a atteint un nouveau record en 2013. Au total, 1542 cas ont été recensés, soit 131 de plus qu'un an plus tôt, a indiqué ce jeudi 27 novembre la fondation alémanique «Tier im Recht» («L'animal dans le droit»).

Au cours des dix dernières années, le nombre de procédures a triplé, la justice se montrant de plus en plus active dans ce domaine. En 15 ans, leur nombre a été multiplié par cinq, souligne la fondation. Certains cantons disposent de structures spéciales pour les poursuites en matière de maltraitance d'animaux (BE, SG, GR, ZH et SO).

Mots-clés

Protection des animaux

Partager & Commenter

Mais dans beaucoup d'autres, les maltraitances ne sont pas poursuivies de manière assez conséquente, estime la fondation. Ainsi, 2 cas seulement ont été recensés à Glaris, 2 à Neuchâtel, 3 à Genève, 6 dans le Jura et 9 à Nidwald.

Berne en tête

Le canton de Berne annonce le plus grand nombre de cas (298), suivi par Zurich (273) et St-Gall (214). La fondation se réjouit de voir que pour la quatrième année consécutive, aucun canton n'est resté sans procédures.

Si l'on tient compte de la population, c'est Appenzell Rhodes-Intérieures qui arrive en tête avec 7,61 procédures pour 10'000 habitants, suivi des Grisons (4,57), St-Gall (4,35) et Obwald (4,11). En fin de classement, on trouve Genève (0,06), Neuchâtel (0,11), Glaris (0,51), le Valais (0,8) et le Jura (0,84). La moyenne suisse est de 2,1 procédures pour 10'000 habitants.

Cette année, la fondation s'intéresse tout particulièrement au sort des poissons. «Tier im Recht» estime qu'il faut renforcer la réglementation pour ces animaux et que les autorités de poursuites doivent être plus actives. (ats/Newsnet)

Créé: 27.11.2014, 13h29

[Voir tous les commentaires](#)